

12.01.2022 - 15:37 Uhr

Soulagement - mais l'incertitude demeure

Zurich, le 12 janvier 2022 (ots) -

GastroSuisse est soulagée que le Conseil fédéral n'ait pas décidé aujourd'hui de nouveaux durcissements. La fédération de branche regrette en même temps que les mesures existantes soient prolongées jusqu'à fin mars. Pour les quelque 230 000 collaborateurs de l'hôtellerie-restauration, cela représenterait une charge importante. Et la plupart des établissements de l'hôtellerie-restauration sont déjà déficitaires en raison des restrictions. Il est d'autant plus important que les nouvelles mesures prévues pour les cas de rigueur soient rapidement mises en oeuvre.

Après la décision du gouvernement d'aujourd'hui, les restaurants peuvent au moins respirer. **"Nous sommes soulagés que le Conseil fédéral ait renoncé à de nouveaux durcissements"**, déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. D'autres mesures auraient été dévastatrices pour l'hôtellerie-restauration. Déjà en septembre 2021, après l'introduction de l'obligation de certificat, la situation s'est fortement aggravée. Et depuis la réglementation 2G, décrétée en décembre, quatre établissements sur cinq ont nettement moins de clients, comme l'a montré un sondage mené en début d'année auprès des membres de GastroSuisse. En 2021, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie-restauration est inférieur d'environ 40% à celui des années précédant la pandémie. De nombreux établissements en ont été fortement affectés.

Les quelque 230 000 collaborateurs actuels de l'hôtellerie-restauration sont également gravement impactés par le régime COVID-19. Pendant la crise, ils ont dû être régulièrement mis en RHT, ce qui a entraîné des pertes de salaire considérables. C'est pourquoi, beaucoup ont déjà quitté la branche. "La situation économique et du personnel dans l'hôtellerie-restauration reste grave", averti cette semaine Platzer. La fédération de la branche s'est donc également opposée à un confinement et à la 2G+. En outre, la réglementation 2G+ en vigueur dans les discothèques et les dancings doit être abrogée le plus rapidement possible. Le chiffre d'affaires s'y est littéralement effondré depuis le 20 décembre, représentant une baisse de 30% du chiffre d'affaires d'un exercice normal avant la pandémie.

La fédération de branche se réjouit également que le Conseil fédéral réduise dès demain la quarantaine ainsi que l'isolement de dix à cinq jours. "Cela aide notre branche, car de nombreux collaborateurs, même sans symptômes, manquent actuellement dans les entreprises", constate C. Platzer. Mais des mesures de soutien telles que les allocations pour cas de rigueur restent indispensables, **d'autant plus que le Conseil fédéral veut prolonger les mesures existantes jusqu'à fin mars.** La consultation à ce sujet est ouverte jusqu'au 17 janvier. "Pour de nombreuses entreprises, ce serait très difficile", affirme C. Platzer. En effet, 70% des établissements de l'hôtellerie-restauration travaillent désormais à perte en raison des mesures anti-Covid persistantes. De plus, depuis juillet 2021, près de 80% des établissements n'ont pas été indemnisés ou l'ont été insuffisamment. GastroSuisse salue donc le fait que le programme pour cas de rigueur doive être relancé et que la Confédération essaie maintenant **d'indemniser les branches concernées le plus rapidement possible et de manière uniforme au niveau national.** "Il faut toutefois une solution non bureaucratique et pratique qui n'exclue pas encore plus d'entreprises de l'hôtellerie-restauration des programmes de cas de rigueur que l'ancienne ordonnance sur les cas de rigueur", déclare C. Platzer.

"Nous espérons en outre que la situation continuera à se détendre et que la société retrouvera une certaine normalité", ajoute C. Platzer. En effet, nombre des quelque 230 000 collaborateurs de l'hôtellerie-restauration sont inquiets. Beaucoup ont déjà quitté la branche. Ils ne peuvent plus assumer de nouvelles pertes de salaire. "Nous devons trouver tous ensemble un moyen de gérer différemment la crise", déclare C. Platzer.

Contact:

Président de GastroSuisse, Casimir Platzer
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100883832> abgerufen werden.